

République Française  
Département du Doubs  
Commune de Châtillon-le-Duc

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2018.**

Le Conseil Municipal s'est tenu, après convocation légale en date du 28 février 2018, en mairie de CHATILLON-LE-DUC, le mardi 6 mars 2018 à 19h00, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme le Maire a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

### Présents :

Mme Catherine BOTTERON, Maire,

M. Renaud COLSON, M. Dominique CILIA, Mme Annie POIGNAND, Mme Stéphanie DULAC, adjoints ;

M. Christian BARTHOD-MICHEL, Mme Mélanie BAULIER, M. Mathieu JUND, M. Fabien PELLETIER, Mme Sylviane TRAVAGLINI, M. Jean-Pierre VALLAR, M. Adelino VARZIELA, conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

### Procurations :

M. Philippe GUILLAUME à M. Dominique CILIA,

M. Daniel ALLEMANDET à M. Renaud COLSON,

Mme Chantal LEGRY à Mme Stéphanie DULAC,

Mme Marie-Christine BERTRAND à Mme Catherine BOTTERON,

Mme Agathe HENRIET-SCHWERDORFFER à Mme Annie POIGNAND,

M. Christophe DECQ à Mme Sylviane TRAVAGLINI.

Absents excusés : Mme Séverine PUTOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Mme Stéphanie DULAC a été désignée pour assurer cette fonction.

Mme le Maire a demandé si le compte-rendu de la dernière séance, transmis le 14 février 2018, fait l'objet de remarques. Aucune remarque concernant le dernier compte-rendu n'a été formulée.

## **Ordre du jour :**

- **Débat d'Orientations Budgétaires,**
  - **Groupement de commandes éclairage public.**
- 

### **- Délibération 2018-09 : Débat d'Orientations Budgétaires :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2312-1,

Il est rappelé qu'au regard du code général des collectivités territoriales, la réalisation d'un débat d'orientations budgétaires n'est une obligation que pour les seules collectivités de 3 500 habitants et plus.

Ce débat d'orientations budgétaires avait pour objet de favoriser les échanges et de préparer le Conseil Municipal du 16 mars prochain au cours duquel le budget primitif 2018 de la commune sera notamment soumis au vote.

Ont été successivement présentés les documents de travail suivants :

- une rétrospective et une prospective sur les dépenses et recettes réelles de fonctionnement,
- une rétrospective et une prospective sur les charges de personnel et une présentation de la composition des effectifs,
- une prospective sur l'évolution du montant de l'attribution de compensation,
- une présentation de l'état de la dette,
- les projets d'investissements 2018,
- un bilan des subventions qui ont été attribuées à la commune depuis 2015.

**Cette délibération acte la tenue d'un débat d'orientations budgétaires préalablement au Conseil Municipal du 16 mars 2018 au cours duquel le budget primitif 2018 sera notamment soumis au vote.**

---

### **- Délibération 2018-10 : Groupement de commandes Eclairage Public :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'est positionnée comme "territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TEPCV). Elle bénéficie à ce titre de financements de l'Etat et du SYDED pour l'opération de modernisation de l'éclairage public qu'elle a initiée en faveur des communes de son territoire.

Les prestations qui seront réalisées dans le cadre de cette opération TEPCV feront l'objet d'un groupement de commandes tel que prévu à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

**Considérant que la commune participe à l'opération de rénovation de l'éclairage public et que ce groupement présente un intérêt, après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, a décidé :**

- D'approuver le recours au groupement de commandes pour moderniser le parc d'éclairage public des communes participantes ;
  - D'accepter l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ;
  - D'autoriser le Maire à signer cette convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;
  - D'accepter de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées dans le cadre de l'opération pour le compte de la commune ;
  - De s'engager à inscrire les dépenses relatives à l'opération au budget de la commune.
- 

**Séance levée à 21h50.**

**Prochain Conseil Municipal : le 16/03/18 à 20h00.**